

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 003-8262/20/BM

■ Approbation d'une convention d'échange et/ou de mise à disposition de données naturalistes entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 20/15246/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé une base de données naturaliste dénommée Faune-Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans laquelle les observateurs enregistrent, de manière volontaire, leurs données en vue d'en restituer les principaux éléments aux participants inscrits mais aussi à un plus large public. La base de données est régie par un code de déontologie respecté par tout utilisateur de Faune-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet Faune-Provence-Alpes-Côte d'Azur est accessible sur un site internet dédié.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la mise en œuvre d'actions de valorisation du patrimoine naturel. A ce titre, elle déploie des projets, études et programmes relatifs à la gestion et la valorisation de la biodiversité et des espaces naturels. Elle intervient notamment dans l'animation des sites Natura 2000 suivant :

- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9312015 (ZPS Etangs entre Istres et Fos) par convention d'une durée de 3 ans.
- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9312017 (ZPS Falaises de Niolon) par convention d'une durée de 3 ans.
- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9301601 (ZSC Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque) par convention d'une durée de 3 ans.
- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9301603 (ZSC Chaîne de l'Etoile-massif du Garlaban) par convention d'une durée de 3 ans.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9310069 (ZPS Garrigues de Lançon et Chaînes alentour) par convention d'une durée de 3 ans.
- Animation et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9301605 (ZPS Montagne Sainte Victoire) par convention d'une durée de 3 ans.
- Animation et la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 FR9312009 (ZPS Plateau de l'Arbois) par convention d'une durée de 3 ans.

La convention d'échange et/ou de mise à disposition de données naturalistes Faune- Provence-Alpes-Côte d'Azur, vise l'alimentation, pour une durée de 6 ans, de la base de données naturalistes développée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre des programmes cités ci-dessus.

Cette convention organise l'échange ou la mise à disposition, à titre gratuit, de données naturalistes contenue dans Faune-PACA, entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à fournir un extrait des données recensées à la Métropole Aix-Marseille-Provence avec une fréquence définie dans ladite convention.
- Qu'inversement, la Métropole Aix-Marseille-Provence fournira les données qu'elle aurait pu produire ou collecter. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à respecter le code de déontologie de Faune- Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Qu'il est proposé aujourd'hui de conventionner avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur pour alimenter une base de données naturaliste sur le territoire de compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'échange et/ou la mise à disposition de données naturalistes Faune- Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL